

Ref : CA2024/09

## CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 02 FÉVRIER 2024

### DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DE LA CRÉATION D'UN SERVICE DE RECETTES ET DE RECOUVREMENT (SREC) À L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE

➔ Le **CONSEIL D'ADMINISTRATION** de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du **02 février 2024** réuni sous la présidence de **Monsieur Lionel LARRÉ**,

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.712-2, L.712-3, 3 R.719-51 à R.719-112,  
Vu l'ordonnance n°2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics,  
Vu le décret n°2012-1246 relatif à la gestion budgétaire et comptable,  
Vu l'arrêté du 6 juin 2019 relatif aux modalités de mise en place au sein des organismes publics nationaux du service spécialisé mentionné à l'article 28-1 du décret n°2012-1246 relatif à la gestion budgétaire et comptable,  
Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne (Bordeaux-III),

➤ Entendu l'exposé de Mme la Cheffe de projet, de Mme l'Agent Comptable et de Mme la Directrice des Affaires financières (DAF) de l'établissement,

#### ➔ DÉCIDE :

##### **Article 1 :**

Par la présente délibération, le conseil d'administration de l'Université Bordeaux Montaigne approuve, selon document figurant en pièce ci-jointe, la création d'un service de recettes et de recouvrement (SREC) à l'Université Bordeaux Montaigne.

##### **Article 2 :**

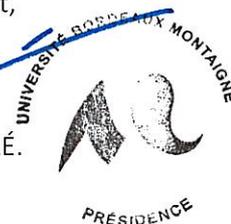
La présente délibération sera transmise à Madame la rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, rectrice d'académie de Bordeaux, chancelière des universités d'Aquitaine. Elle sera publiée sur le site internet de l'université conformément aux dispositions statutaires relatives à la publication des actes réglementaires de l'université Bordeaux Montaigne.

Délibéré par le conseil d'administration, à Pessac, le 02/02/2024.

Membres présents	18
Membres représentés	9
Abstention (s)	0
Votants	27
Blanc(s) ou nul(s)	0
Suffrages exprimés	27
Pour	27
Contre	0

Le Président,

Lionel LARRÉ.



- 9 FEV. 2024

Publié le :

Transmis à Mme la Rectrice de l'Académie de Bordeaux :

- 9 FEV. 2024